

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 9 mai 2023

Le 27 avril 2023, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le mardi 9 mai à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et trois, le 9 mai à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Dimitri BOUVIER, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Estelle COURTEIX, Didier De AMORIN, Gaëlle FLOCH, Clément GOELDEL, Stéphane JEANTY, Dominique PATEIRON, Julien RONDET.

Absents excusés : Éric GIRARDIN qui donne pouvoir à Bernard WEILER

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Quorum : 11 membres présents sur 12, le quorum est donc atteint.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

16/2023 : Autorisation au Maire à signer une convention de partenariat avec la Ville de Reims pour Reims Activ'Été 2023

17/2023 : Autorisation au Maire à signer le renouvellement du label PEFC

18/2023 : Solde de tout compte de Mme Annie-Claude Bouvier

19/2023 : Renouvellement de la Commission de contrôle des listes électorales.

20/2023 : Vote des subventions aux associations

Informations diverses :

Avancement des travaux du parking de la Volière, du virage du CD26 et de la traversée de Montchenot

Questions diverses.

M. le Maire Bernard Weiler prend la présidence de la séance.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2023 auparavant approuvé par le conseil municipal est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

16/2023 : Autorisation au Maire à signer une convention de partenariat avec la Ville de Reims pour Reims Activ'Été 2023

Le Maire demande à Mme Estelle Courteix de présenter la convention de partenariat avec la ville de Reims pour l'inscription aux activités d'été destinées aux jeunes de 7 à 17 ans.

Reims Activ'Été est un dispositif permettant aux jeunes rémois âgés de 7 à 17 ans de participer à des activités sportives, artistiques, ludiques ou musicales durant la période du 10 juillet au 25 août 2023. Ces activités sont gratuites pour les habitants de la ville de Reims.

La ville de Reims propose aux communes de la Communauté Urbaine du Grand Reims de permettre à leurs habitants de profiter de ce dispositif moyennant la signature d'une convention et une participation financière de 160 € par jeune inscrit.

Le Conseil Municipal propose une prise en charge de 40 € par enfant inscrit. Le reste à charge sera donc de 120 € par jeune qui s'inscrira à Reims Activ'Été pour la période du 10 juillet au 25 août 2023.

Il est procédé au vote.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

17/2023 : Autorisation au Maire à signer le renouvellement du label PEFC

La forêt communale d'une superficie de 164 ha bénéficie du label PEFC depuis 2019. La certification arrive à échéance le 31 décembre 2023. L'ONF nous propose de renouveler ce label pour les 5 années à venir.

Le but de la certification est de valoriser les bois de la commune lors des ventes, d'accéder aux aides publiques, de bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt et de participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives. La contribution financière est de 20 € et 0,65 € par hectare pour les 5 années.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

APPROBATION À LA MAJORITÉ

18/2023 : Solde de tout compte de Mme Annie-Claude Bouvier

Mme Annie-Claude Bouvier sera en retraite le 31 mai 2023. Il sera nécessaire de procéder à son solde de tout compte, qui comportera le salaire du mois de mai, et le versement du RIFSEEP. Une indemnité de départ en retraite équivalente à 4 mois de salaire sera ajoutée à ce solde de tout compte.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

APPROBATION À LA MAJORITÉ

19/2023 : Renouvellement de la Commission de Contrôle des listes électorales.

Le maire rappelle au conseil la composition et le rôle de la commission de contrôle des listes électorales. Depuis 2019 et la création d'un répertoire unique et permanent, les listes électorales sont gérées par l'INSEE qui se charge de procéder d'office à certaines inscriptions et radiations (jeunes majeurs, personnes naturalisées, personnes décédées, électeurs inscrits ou radiés suite à une décision de justice, etc.).

La commission s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion. Elle statue également sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.

La commission est composée de :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires pour participer aux travaux de la commission ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal
- un délégué de l'administration désigné par le préfet ou par le sous-préfet
- un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire

La commission de contrôle doit se réunir au moins une fois par an pour s'assurer de la régularité de la liste électorale. En tout état de cause, elle doit se réunir entre le 24ème jour et le 21ème jour précédant un scrutin.

Elle est également convoquée pour statuer sur les recours administratifs déposés par les électeurs tout au long de l'année.

Le maire demande à M. Julien Rondet conseiller municipal de renouveler sa participation à la commission et propose Mme Sybille de Guizelin et M. Dominique Lefebvre comme délégués de l'administration et du tribunal judiciaire.

Il est procédé au vote.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

APPROBATION À LA MAJORITÉ

20/2023 : Vote des subventions aux associations :

Ne prennent pas part au débat et au vote Mme Courteix et Mme Floch.

Le maire propose au conseil le montant des subventions à verser aux associations :

- CCAS :	1 000 €
- ADMR :	500 €
- CAVAM :	2 000 €
- Coopérative scolaire du collège La Source	400 €
- École de Musique « la Roseraie »	550 €
- Tennis-Club de Villers-Allerand	1 000 €
- Prévention Routière	100 €
- La récré	500 €
- Société de chasse	1 000 €

Il est procédé au vote.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

• **Élections sénatoriales du 24 septembre 2023 :**

Les conseillers devront élire 3 délégués et 3 suppléants lors du conseil municipal du vendredi 9 juin.

• **Travaux de la traversée de Montchenot :**

Les travaux d'enfouissement des réseaux électriques commencent cette semaine et dureront jusqu'à la fin de l'année 2023. Afin d'éviter un travail nocturne et des perturbations de circulation un forage dirigé est prévu sous le carrefour RD 951/CD 26 du 5 au 7 juin.

L'installation des transformateurs sur plateforme en béton se fera semaines 23 et 24.

L'implantation des candélabres a été étudiée mais pas encore le choix des modèles.

Une réunion C3i et Unesco a permis de finaliser le choix des matériaux et des végétaux.

• **Parking la Volière :**

Les entreprises pour les travaux de désamiantage et de démolition ont été retenues. Les travaux commenceront mi-juin.

- **Virage CD 26 :**

L'étude pour l'arrêté de limitation de circulation des poids lourds et les itinéraires de substitution est en cours.

- **Arrêté de Catastrophes Naturelles sur la commune :**

Il a été publié au Journal Officiel du 3 mai et affiché en mairie.

- **SCOT et PLUIH :**

Le Grand Reims demande aux conseils municipaux de participer activement à l'élaboration des projets. Les documents afférents seront communiqués aux élus.

- **Garage Station d'épuration :**

La location du garage a été proposée aux artisans de la commune qui ont décliné. L'entreprise TTV est intéressée. Le loyer est fixé à 100 € par mois, avec obligation pour le locataire de remettre en état les ouvertures et entretenir le bâtiment.

- **Fleurissement :**

Appel à bénévoles pour aider à la plantation le samedi 27 mai prochain. Rendez-Vous à 9h aux ateliers municipaux.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 9 juin 2023 à 18h30

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée à 22h25

 
